

Communiqué de presse

Zurich, le 4 mars 2021

Un établissement sur cinq a déjà dû jeter la clé

Les résultats d'une récente enquête auprès des membres sont dramatiques: dans l'hôtellerie-restauration, près de 20% ont déjà dû renoncer à leur établissement. Vingt pour cent supplémentaires sont sur le point de le faire. En outre, près de la moitié des personnes, qui ont déposé une demande pour cas de rigueur, attend une réponse depuis plusieurs semaines. Aujourd'hui plus que jamais, GastroSuisse réclame la réouverture des restaurants et le traitement rapide des demandes. Il est également impératif que les cantons indemnisent les entreprises le plus largement possible. Actuellement, les contributions à fonds perdu couvrent nettement moins que 10% du chiffre d'affaires.

Le fait que le Conseil national ait exigé hier, lors de sa session, que les restaurants soient autorisés à rouvrir le 22 mars est réjouissant. Mais, pour le Conseil fédéral, cette déclaration n'est malheureusement pas contraignante. «Il est cruellement nécessaire que le Conseil des Etats fasse de même et appelle le Conseil fédéral à agir», déclare Casimir Platzer, président de GastroSuisse, et il ajoute: «La situation dans l'hôtellerie-restauration est dramatique». Les résultats d'une récente enquête menée par GastroSuisse auprès de ses membres, à laquelle ont participé 3556 établissements, montrent à quel point la situation est alarmante: près de 20% ont déjà renoncé à leur activité. La crise liée au coronavirus les a trop affectés. «Et une entreprise sur quatre se bat encore pour la survie pure et simple», ajoute C. Platzer. L'enquête le montre: si ces entreprises ne sont pas immédiatement indemnisées financièrement, elles aussi devront mettre la clé sous la porte. «Cela signifie que quatre restaurants sur dix seront alors victimes du coronavirus», explique C. Platzer.

Seul un tiers des personnes interrogées peut survivre à la crise sans indemnisation financière. Le nombre d'exploitants de restaurants, qui survivront réellement à la pandémie, dépend en grande partie de la rapidité et du montant des contributions à fonds perdu qui seront versées. Septante pour cent des personnes interrogées ont déposé une demande pour cas de rigueur et 20% en déposeront une autre. Le tragique est que, selon l'enquête, seule la moitié des demandes ont été approuvées. Et l'autre moitié attend une réponse depuis plusieurs semaines. «C'est inacceptable, déclare C. Platzer, qui insiste: notre branche souffre et a désespérément besoin d'une aide financière, qu'elle n'a toujours pas reçue». En effet, même si de l'argent a été versé, les contributions à fonds perdu ne sont absolument pas suffisantes. En réalité, deux entreprises sur trois ont majoritairement reçu beaucoup moins de 10% du manque à gagner. «Ce n'est pas suffisant pour couvrir les coûts fixes non couverts de la deuxième fermeture», déclare C. Platzer. Pourtant, la Confédération et les cantons pourraient payer deux fois plus. Le plafond des contributions à fonds perdu est de 20% du chiffre d'affaires de l'année précédente.

GastroSuisse réclame plus que jamais que les restaurants soient ouverts aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, d'autant plus que seule une surcharge du service de santé peut justifier la fermeture. Le Conseil national a également souligné à nouveau hier que ces mesures ne sont ni compréhensibles, ni fondées. Une alliance non partisane de 15 représentants du PDC, du PLR et de l'UDC a également exigé aujourd'hui que les restaurants soient entièrement ouverts le 22 mars au plus tard. GastroSuisse revendique également avec force des améliorations à l'indemnité pour cas de rigueur. «Les inégalités de traitement et les injustices doivent être corrigées», affirme C. Platzer.

Contact

Casimir Platzler, président de GastroSuisse

Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis 125 ans. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.